



Conseil d'Administration du 23 juin 2026

DÉLIBÉRATION 2026-14

Approbation du budget supplémentaire 2026 – Budget principal

■ Le budget supplémentaire proposé a pour objet :

- de reprendre le résultat antérieur constaté au CFU 2025.
- de procéder à l'inscription de plusieurs produits constatés d'avance.
- D'inscrire des nouvelles recettes et les dépenses correspondantes.

Le présent budget supplémentaire modifie le budget primitif 2026 par l'inscription de recettes complémentaires et l'affectation des dépenses correspondantes.

Pour information, un virement de crédits a été réalisé le 10 avril 2026 (décision N°2026-VCBP01bis) d'un montant de 16 000 € du chapitre 21 au chapitre 20.

1/ Budget supplémentaire 2026 – section de fonctionnement

1.1 Affectation du résultat net disponible

12 047,11 € correspondant au résultat net disponible sont affectés aux recettes de fonctionnement.

1.2 Inscription de produits constatés d'avance

Lors de l'exécution du budget 2025, une partie des recettes réalisées a été inscrite en produit constaté d'avance pour un montant de **226 540,00 €**.

Pour la direction « ESADSE » :

- **14 330,00 €** pour des projets en faveur des étudiants dans le cadre du CVEC (CROUS)
- **69 010,00 €** pour ERASMUS (Europe)
- **19 200,00 €** pour le projet « AML » (Ministère de la culture)
- **14 000,00 €** pour la mission « handicap » (DRAC)
- **30 000,00 €** pour « Culture pro » (DRAC)

Ces recettes sont inscrites aux articles 74718, 74778 et 74788, et les dépenses correspondantes aux articles 611 et 65131.

Pour les services mutualisés de l'EPCC :

- 80 000,00 € pour les dépenses mutualisées (SEM)

1.2 Inscription de nouvelles recettes et des dépenses correspondantes

- 7 000,00 € de l'institut français pour le projet MOURA au Brésil
- 16 689,00 € de la DRAC pour la rémunération des jurys de diplôme
- 3 000 € de la DRAC pour l'amélioration de la santé des étudiants

Ces recettes sont inscrites respectivement aux articles 74788 et 74718, et les dépenses correspondantes aux articles 611 et 6251.

2/ Budget supplémentaire 2026 – section d'investissement

152 568,76 € du résultat net disponible sont affectés aux recettes d'investissement pour :

100 000 € pour la direction « ESADSE ».

52 568,76 € pour les moyens mutualisés.

Il est proposé au Conseil d'administration de bien vouloir en délibérer, et le cas échéant, approuver le budget supplémentaire 2026.

Mis aux voix, ce dossier à recueille les votes suivants :

17 votants pour

0 votant contre

0 abstentions

Le nombre de suffrages exprimés est :

La sommes de 17+0=17

Cette délibération est adoptée à l'unanimité

**Pour extrait,
Le président de séance**

Yannis BEKHTI

